



FLTE

TARIFS FLTE/FAC 2016-2017

Frais de scolarité (Faculté Libre de Théologie Évangélique)

Ces frais sont annuels, sauf pour les frais de dossier et les frais de soutenance.

	Frais dossier	Prix minimum /Prix normal*	Frais inscription	Frais soutenance	ADEFAC Ass. étudiants
L1, L2, L3, M1	50 €	1 700 €/5 700 €	50 €	-----	20 €
M2 professionnel		850 €	50 €	250 €	
M2 recherche		1 700 €	50 €	250 €	
Master implantation		1 200 €	50 €	250 €	
Doctorat		850 €	50 €	250 €	

Remarques : le prix d'un crédit (ECTS) au détail est de 36 €. La réinscription à un cours non validé est de 40 €.

* Voir « Politique tarifaire » plus bas.

Frais de séjour (Foyer Antoine Court)

	Coût annuel	Cauti
Restauration	1 440 €	
Logement	2 520 €	280 €

Remarques : prévoir aussi une assurance logement (obligatoire, estimée à 30 €/an).

Le Foyer ouvre droit à l'APL (aide personnalisée au logement, estimée à 75 €/mois).

Pour les salariés, possibilité de prise en charge d'une année d'études par leur organisme de formation professionnel (CIF, DIF) : prendre contact avec la Direction administrative.

Autres frais

Assurance maladie : estimée à 215 € pour l'année (obligatoire pour tous les étudiants entre 20 et 26 ans – hors mutuelle complémentaire).

Politique tarifaire

Frais de scolarité

Pour les années L1, L2, L3 et M1, la FLTE a défini une politique tarifaire qui consiste à afficher deux tarifs : le tarif « normal » de 5 700 €/an qui correspond au prix « coûtant » et le tarif minimum de 1 700 €/an qui correspond au tarif « minimum » (à régler quoi qu'il arrive). Les implications de cette politique sont indiquées plus bas (« Calcul et démarches »).

Cette politique ne s'applique pas aux M2 pro et de recherche, au doctorat et au Master de missiologie en implantation d'Églises.

Frais de séjour

Les frais d'hébergement et de restauration au Foyer Antoine Court correspondent à la réalité des coûts.

Calcul et démarches

Pour les années L1, L2, L3 et M1, l'existence d'un tarif normal et d'un tarif minimum en matière de frais de scolarité nous conduit à demander aux étudiants de faire trois démarches comme suit :

- 1) Indiquer le niveau de leur participation - en y incluant leur contribution personnelle, celle de l'Église qui les envoie et, le cas échéant, celle de parents et amis - sachant que le règlement du tarif minimum suffit (la FLTE est prête à compléter la différence entre tarif minimum et tarif normal au moyen d'une bourse).
- 2) Aider la FLTE à alimenter son fonds de bourse en fournissant des adresses de donateurs potentiels. Ils seront contactés au moyen d'une lettre-type qui sera personnalisée. Elle permettra aussi aux étudiants de faire connaître leurs propres besoins financiers (transports, achat de livres...).
- 3) Faire explicitement une demande de bourse à la FLTE pour couvrir la différence entre ce qu'ils vont payer réellement et ce que leurs études vont effectivement coûter. Renvoyer le formulaire « Engagement financier et demande de bourse à la FLTE » dûment rempli et signé.